

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 02 avril 2024

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

L'An deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 13

Nbre votants : 18

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoints,
M. Blanc Jérémie, Conseiller Délégué,
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,
Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Girod Claude, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Luc Barrière-Constantin, Conseiller,
M. Gigi Dominique, Conseiller, a donné une procuration à M. Brunet Julien, Conseiller
M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Adjoint
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Etait absente

Mme Golay-Ramel Martine, Conseillère.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison de la nécessité de recruter un agent de police, il convient :

- De créer un poste de policier municipal dans le cadre d'emploi des chefs de service de police municipale sur le grade chef de service de police municipale à temps complet à compter du 1^{er} mai 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :



EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Responsable du service technique	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoint Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoint techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoint techniques	Adjoint technique	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Policier municipal	Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés,		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoint Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 22
		Adjoint technique	1	10 H 10
		Adjoint technique	1	10 H 33
		Adjoint technique	1	20 H 21
		Adjoint technique	1	21 H 07
		Adjoint technique	1	31 H 18
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 38
		Adjoint technique	1	06 H 15
		Adjoint technique	2	06 H 47
		Adjoint technique	1	27 H 18

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

Berger
Levisault

ID : 001-210102885-20240402-20240422_MODEMP-DE

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	de poste	de travail
Gardien de gymnase	Adjointes Techniques	Adjoint technique	1	16 H 00
Agent des écoles maternelles	Agents de maitrise	Agent de maitrise	1	29 H 50
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 15
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2	11 H 43
	Adjointes d'animation	Adjoint d'animation	1	21 H 07

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

